

Mardi 21 Janvier 2020

Mesdames Messieurs les membres de la Capa

Dans un contexte de grève et de mécontentement général, nous voici rassemblé pour la CAPA Recours Avis PPCR réunissant une dernière fois les différents groupes syndicaux. Ainsi, 2020 sonne la fin de la représentation des collègues par les syndicats. Force de conseil et d'amélioration des situations professionnelles, les collègues, représentants syndicaux, étaient une ressource permettant l'équité de chacun lors des différentes CAPA ou FPMA. Le SE-UNSA s'interroge sur l'avenir : Les commissions ainsi que les groupes de travail vont-ils disparaître ? Comment seront effectuées les promotions ? les affectations ? Comment pourrions-nous soutenir le recours d'un collègue n'ayant aucune information et comparaison ?

Concernant la CAPA de ce jour, 33 demandes de recours ont été déposées. Sur ces 34 demandes, seules 12 seront discutées. Ce peu de demandes s'explique par la difficulté de la saisie d'un recours : démarche compliquée et fastidieuse, délais très précis et surtout très courts, mauvaise information.

Le SE-UNSA ne remet pas en cause le PPCR mais la période de transition. Le manque d'informations durant cette période a effectivement conduit bon nombre de collègues à obtenir des appréciations de nature satisfaisante en pensant les voir évoluer au cours de leur carrière. Le caractère définitif de celles-ci n'étant pas mis clairement en évidence.

Dans la majorité des cas, les collègues contestent leurs appréciations car celles-ci restent figées pour toute la durée de leur fonction et voient ainsi leur carrière verrouillée dès l'âge de 40 ans. La question se pose donc, est-il légitime de proposer un dernier rendez-vous de carrière ou une dernière évaluation vers l'âge de 40 ans alors qu'il reste encore 25 ans (ou plus !) à travailler avant la retraite. A quelle reconnaissance sur le travail effectué ensuite peut-on s'attendre ?

Dans cette logique d'évolution de carrière, les collègues dont les appréciations sont les meilleures (très satisfaisant ou excellent) accéderont plus rapidement à la Hors-classe et obtiendront un gain financier non négligeable.

De plus, le SE-UNSA craint une forte dégradation de la profession et particulièrement celle des TZR : affectations, évolution de carrière, un retards importants dans le remboursement des frais de déplacement et complexité de ces démarches.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élu(e)s en CAPA Certifiés pour le SE-Unsa